



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

- N°5 -

Envoyé en préfecture le 15/09/2025

Reçu en préfecture le 15/09/2025

Publié le 15/09/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20250909-250909\_5-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **2**

**OBJET :**  
**Modification du catalogue des tarifs municipaux – vente de couteaux « envol » au Centre d'Art Contemporain du Creux de l'enfer »**

**SÉANCE DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 septembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 3 septembre s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE ; Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ; Sylvain HERMAN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Christophe MANKA à Martine MUÑOZ ; Michelle MAGNOL à David DERROSSIS ; Patricia BOSTMAMBRUN à Isabelle FUREGON ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Isabelle FUREGON

C.M. 09.09.2025

- N°5 -

**MODIFICATION DU CATALOGUE DES TARIFS MUNICIPAUX – VENTE DE COUTEAUX « ENVOI » AU CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DU CREUX DE L'ENFER »**

- Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;
- Vu la délibération du 16/12/2019 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 08/06/2020 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 08/06/2020 sur les modalités de modifications des tarifs et de remboursement suite au Covid-19 ;
- Vu la délibération du 15/12/2020 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 15/06/2021 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 07/12/2021 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 16/06/2022 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 08/12/2022 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 22/02/2023 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 14/03/2023 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 25/04/2023 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 16/05/2023 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;
- Vu la délibération du 27/06/2023 actualisant le catalogue des tarifs municipaux ;

Deux modalités de facturation sont prévues entre les partenaires :

- Le Musée de la Coutellerie :
  - o Vendra vingt (20) couteaux au prix unitaire de 135,00 euros TTC dans sa propre boutique ;
  - o Facturera vingt (20) couteaux au prix unitaire de 106,50 euros TTC au CAC du Creux de l'Enfer.
- Le CAC du Creux de l'Enfer :
  - o Vendra les vingt (20) couteaux achetés auprès du Musée de la Coutellerie à un prix unitaire de 135,00 euros TTC dans sa boutique.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- **Approuve** le tarif de 106,50 euros pour la vente de couteaux « Envol » proposés à la vente au Centre d'Art Contemporain du Creux de l'Enfer et l'ajoute à la grille tarifaire de la boutique du Musée de la Coutellerie ;
- **Approuve** le tarif de 135,00 euros pour la vente de couteaux « Envol » proposés à la vente à la boutique du Musée de la Coutellerie et l'ajoute à la grille tarifaire de la boutique du Musée de la Coutellerie ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Isabelle FUREGON

Le Maire,



Stéphane RODIER

